

23.01.2023

Position commune

## Construction et gestion durables

La Suisse soutient les «Objectifs de développement durable» (ODD) des Nations unies. Les 17 objectifs de développement durable constituent le fil rouge de la politique suisse et fournissent des orientations pour certains secteurs. Pour la construction et la gestion durables, constructionsuisse s'oriente entre autres vers les objectifs généraux suivants:



Santé et bien-être (chaleur, lumière, bruit, air, etc.)



Énergie abordable et propre (notamment les infrastructures comme source d'énergie)



Infrastructure résistante et durable



Villes et collectivités durables



Consommation et production responsables (entre autres, économie circulaire, utilisation respectueuse des matériaux et des ressources)



Mesures de protection du climat (selon l'Accord de Paris, réduction de moitié des émissions carbone d'ici 2030, niveau net zéro en 2050)



Vie sur terre (entre autres, la biodiversité représente la diversité génétique des formes de vie ainsi que les différents habitats et la protection de l'eau)

D'autres conditions générales caractérisent le secteur de la construction en Europe et en Suisse. En Suisse, le sol et donc l'espace sont des biens rares. Les objectifs en matière de biodiversité ont été adoptés en décembre 2022 lors de la conférence des Nations unies et doivent être pris en compte dans la planification des projets. Les objectifs de protection des sols et des eaux fixent des directives pour l'approvisionnement en matières premières minérales. L'objectif d'aménagement du territoire clairement défini «développement de l'urbanisation vers l'intérieur» doit permettre d'optimiser l'utilisation du sol malgré la croissance constante de la population. Le changement climatique qui se manifeste, avec ses conséquences telles que des étés caniculaires plus fréquents, de fortes précipitations et une sécheresse accrue, sollicite également le parc immobilier et la construction d'infrastructures.

Le secteur de la construction est donc en pleine mutation. Les défis sont des obligations, mais aussi des opportunités pour participer activement à la qualité de vie des gens et à la prospérité économique de notre pays. Avec 12 pour cent du produit intérieur brut, le secteur de la construction est un pilier économique important et veut assumer son rôle et sa responsabilité dans la réalisation des objectifs de durabilité des Nations Unies. En conséquence, constructionsuisse et ses associations-membres continuent à s'engager pour une construction et une gestion durables en appliquant les principes suivants:

### **Nous nous engageons en faveur de zéro émission nette.**

Le 27 janvier 2021, le Conseil fédéral a adopté la stratégie climatique de la Suisse et approuvé son dépôt auprès du Secrétariat des Nations Unies sur le climat. Le secteur de la construction soutient la stratégie climatique et les objectifs durables des Nations Unies. Le parc de bâtiments et d'infrastructures ne doit plus émettre de gaz à effet de serre en 2050. Il faut renoncer en grande partie aux énergies fossiles pour la fabrication et l'approvisionnement des matériaux de construction ainsi que pour le processus de construction. Les émissions restantes, telles que les émissions géogènes de CO<sub>2</sub>, peuvent être compensées par le captage et le stockage de CO<sub>2</sub>.

### **Nous planifions, construisons et gérons de manière durable.**

La construction et la gestion à faible consommation d'énergie et à faibles émissions, circulaires et donc respectueuses des ressources et durables, sont des principes d'action sociaux et entrepreneuriaux. Il doit s'appliquer au processus de planification, de construction et d'exploitation, et donc à tous les acteurs impliqués dans la construction. Les objectifs de durabilité à trois piliers sont intégrés dès la définition du projet par le maître d'ouvrage. L'aménagement durable de notre espace de vie exige une culture de collaboration partenariale, une compréhension commune et globale de la culture du bâtiment, des modèles de collaboration adaptés ainsi que le courage d'innover. Les émissions et les effets sur l'environnement causés par l'activité de construction en Suisse et, dans la mesure du possible, à l'étranger, sont présentés de manière transparente et minimisés.

### **Nous planifions, construisons et gérons en partenariat.**

Il est essentiel que le maître d'ouvrage travaille très tôt en partenariat avec les soumissionnaires et les équipes interdisciplinaires liées au projet en tenant compte de l'ensemble du cycle de vie et de toutes les phases de vie qu'il comprend. Cela comprend aussi bien l'utilisation actuelle de l'objet que sa réutilisation ou son recyclage futur. Dans la mesure du possible, on utilise des instruments et des normes éprouvés, transparents et comparables au niveau international, plutôt que d'en créer de nouveaux a priori. Les projets sont analysés en commun et l'expérience, les connaissances et les données sont partagées de manière transparente entre tous les acteurs impliqués dans la construction. Les entreprises investissent en permanence dans le développement de nouveaux produits, processus et méthodes numériques. Ce faisant, le secteur de la construction regarde également au-delà des frontières nationales. Dans les échanges avec l'administration publique, il est essentiel d'anticiper les nouvelles directives de l'UE qui doivent être reproduites en Suisse et de les intégrer dans les processus.

### **Nous faisons progresser la modernisation du parc de bâtiments et d'infrastructures.**

Le parc immobilier et d'infrastructures de la Suisse doit être en mesure de relever les défis et d'atteindre les objectifs de durabilité actuels et futurs. Les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments en exploitation doivent être réduites à un niveau net de zéro. Par conséquent, les bâtiments doivent être rénovés ou remplacés en fonction de la situation. Dans la mesure du possible, les bâtiments doivent produire de l'énergie et de l'électricité de manière autonome. Les technologies et les solutions de stockage adéquates constituent un élément essentiel à cet égard. Dans le contexte des changements climatiques tels que la chaleur, la sécheresse ou les fortes précipitations, le parc de bâtiments et d'infrastructures doit être développé. Pour ce faire, il est essentiel de procéder à une analyse globale le long des piliers de la durabilité que sont l'environnement, la société et l'économie, afin de parvenir à la solution la plus durable, la plus économique et la plus innovante sur l'ensemble du cycle de vie. Les considérations individuelles sur les méthodes et les matériaux de construction ou sur les différentes technologies ne permettent pas d'atteindre l'objectif. Il faut donc prendre en compte l'utilisation actuelle de l'objet jusqu'à la réutilisation future de l'ensemble de l'objet et/ou de ses composants.

### **Nous encourageons l'économie circulaire.**

Le modèle économique linéaire, avec la consommation élevée de ressources et de matériaux qu'il implique, n'est pas viable à long terme. Avec des constructions optimisées en termes de cycle de vie, les ressources et les matériaux peuvent généralement être maintenus en circuit ou recyclés sur plusieurs cycles de vie de l'objet sans perte de qualité ou de fonctionnalité. Le secteur de la construction a déjà élaboré de nombreuses solutions innovantes à cet égard et continuera à les développer. L'économie circulaire comprend la fermeture de tous les cycles, y compris ceux des matériaux et de la biologie. Les matériaux de construction réutilisés, recyclés ou renouvelables doivent être utilisés partout où ils répondent aux exigences techniques et ont un effet protecteur sur les ressources. Ce principe d'action est pris en compte dès la définition des objectifs du maître d'ouvrage et dans l'appel d'offres qui s'ensuit. Cela implique une implication précoce des soumissionnaires.

### **Nous considérons le cycle de vie de l'ouvrage, notamment sa réutilisation future.**

Au début d'un projet de construction, les compétences du donneur d'ordre jouent un rôle très important. Le donneur d'ordre s'appuie sur des données, des expériences, des outils ou des technologies établis ou nouveaux dans le pays et au niveau international, mis à disposition par l'industrie du bâtiment et le Facility Management accompagnant la planification et la construction (pbFM), pour prendre ensuite des décisions ciblées. L'objectif est de maximiser la qualité, de minimiser les coûts et de prolonger la durée de vie. La valeur de l'ouvrage est ainsi maintenue et optimisée. D'une manière générale, un bâtiment ou une infrastructure doit rester flexible et fonctionnel dans son utilisation à long terme. Les acteurs sont appelés à adopter systématiquement une réflexion sur le cycle de vie et une vision globale. Des conflits d'objectifs peuvent survenir et ils doivent être réglés de manière objective, globale, équilibrée et au service de l'objectif supérieur tout au long du cycle de vie. L'analyse de la durabilité doit prendre en compte les effets sur l'environnement tout au long de la chaîne de création de valeur dans le cycle de vie d'un ouvrage: pour la construction, pour l'exploitation ultérieure, lors de changements d'affectation ultérieurs ainsi que lors de rénovations ou de déconstructions (partielles).

### **Nous protégeons et encourageons la biodiversité.**

La biodiversité est prise en compte dans la planification et le déroulement du projet, protégée de manière adéquate et activement encouragée; non seulement lors de l'intégration du projet de construction dans son environnement, mais aussi lors de l'acquisition de ressources naturelles. Par exemple, il faut continuer à garantir à l'avenir des sites d'extraction et de dépôt élargis ou nouveaux, ainsi que des sites élargis ou nouveaux pour le recyclage des matériaux de construction. Les sites d'extraction sont rendus à la nature (renaturation) ou à l'agriculture (remise en culture) après la période définie par l'autorisation d'extraction.

### **Nous nous engageons pour une compétence d'achat élevée dans l'ensemble du secteur de la construction.**

La révision de la loi sur les marchés publics harmonisée entre la Confédération et les cantons est une étape importante. Désormais, les marchés sont adjugés aux offres les plus avantageuses et non à celles qui sont économiquement les moins chères. Les maîtres d'ouvrage publics ont ainsi un rôle important à jouer en tant que modèles pour un nouveau souffle de durabilité dans la construction et la gestion du parc de bâtiments et d'infrastructures. La durabilité est un critère d'adjudication dans un appel d'offres. L'évaluation du soumissionnaire se fait toujours dans le cadre d'une considération globale et en fonction du projet et des prestations. Elle ne doit pas avoir d'effet discriminatoire ou restreindre la concurrence<sup>2</sup>. Il est donc également important que le maître d'ouvrage dispose de compétences élevées en matière de commande, afin que tous les éléments essentiels soient pris en compte dans la stratégie de l'objet, l'appel d'offres et l'évaluation des constructions, dans l'optique d'une durabilité globale.